

ELECTRICITÉ

Préparation à l'habilitation électrique pour le chargé de chantier BF-HF

CHARGÉ DE CHANTIER BF-HF

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Encadrement de chantier, Personnel d'exécution

Durée

11h00 (tronc commun 4h00 + 7h00)

Recyclage des compétences

Non

Environnement de travail

Chantier
Chantier électrique haute tension

Opération(s) effectuée(s)

Intervention sur un chantier électrique

Métiers

Terrassier

Mots clés

Habilitation, Electrique, Haute, Tension, HT, AIPR, Proximité, Réseaux, HF

Formation

Détails du public visé : Toute personne exécutant des travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés.

Objectifs de la formation : Réaliser certaines opérations lors de des travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés sous tension rendues visibles.

Contenu :

- dégagement de canalisations enterrées dans la zone d'incertitude (habilitation du chargé de chantier uniquement, pas de tous les exécutants) ;
- travaux en fouille dans la zone d'approche prudente des canalisations isolées rendues visibles ;
- nettoyage des canalisations en vue de les identifier ;
- soutènement ;
- ripage ;
- ouverture de fourreau ;
- mise en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détails sur la durée de la formation : La norme NF C 18-510 Art.D2 recommande 11h00 (tronc commun 4h00 + 7h00).

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Avis après formation délivré par l'organisme de formation, en vue d'une habilitation délivrée par l'employeur.

Textes de référence

- Articles R.4544-9 à R.4544-11 du Code du travail
- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

- INRS

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?** Tout organisme compétent.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/preparation-a-lhabilitation-electrique-pour-le-charge-de-chantier-bf-et-ou-hf/>